

**EMPLOI.** Problématique du recrutement dans le département

## « Le CDI reste le contrat le plus prisé dans la Manche »

### INTERVIEW

Jean-Philippe Normand

Président de l'ODDS de la Manche, délégué territorial Manche CGPME

**Quel est le rôle de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation (ODDS) de la Manche ?**

C'est une institution qui existe dans tous les départements, et depuis 2018 dans la Manche. Sous la houlette de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), elle regroupe des représentants du patronat et des salariés. Elle émet des avis, des opinions et des recommandations sur le dialogue social dans les entreprises de moins de 50 salariés du département.

**En septembre dernier, l'observatoire a lancé une enquête sur le recrutement. Pourquoi ?**

Lors de nos réunions, ce sujet ressortait régulièrement, tant du côté des chefs d'entreprise que des salariés. Plutôt que de se baser sur des expériences personnelles ou des informations du périmètre de chacun, on a eu l'idée de lancer cette enquête pour avoir des données tangibles et avérées. Cette démarche est assez

unique en Normandie. On a donné la parole aux chefs d'entreprise et aux salariés sur les principales dimensions du travail et de l'emploi : contrat de travail, conditions de travail, formation, dialogue social et relation vie professionnelle et vie personnelle. On leur a posé les mêmes questions pour voir si les réponses étaient convergentes ou divergentes.

**« Le salaire n'est plus le critère déterminant pour choisir un emploi »**

**Combien de personnes ont répondu au questionnaire en ligne ?**

300 personnes. Ça peut paraître faible, mais au regard de ce genre d'enquête, les spécialistes nous disent que ce n'est pas si mal que ça sur un périmètre départemental. Les réponses sont assez nombreuses pour être exploitables. Les salariés ont été dix fois plus nombreux à se saisir du sujet, ce qui est normal au regard du monde du travail, les employeurs étant moins nombreux que les employés.

**Ce jeudi à Saint-Lô, vous allez restituer les résultats de cette enquête. Qu'en ressort-il ?**

Sur la question du contrat de



→ Jean-Philippe Normand préside l'observatoire du dialogue social de la Manche.

travail, les réponses sont assez classiques. Contrairement à ce que l'on entend sur l'engagement ou la possibilité de changer de travail quand on veut, le CDI reste le contrat le plus prisé à 82 % chez les salariés et à 62 % chez les employeurs. On a posé aussi des questions sur les critères qui font que l'on

choisit tel ou tel emploi plutôt qu'un autre, en particulier sur le salaire. De manière étonnante, le salaire reste un critère important, mais ce n'est pas le critère déterminant pour choisir l'emploi. C'est partagé à la fois par les salariés et les employeurs. Le premier critère est la proximité de l'emploi avec le domi-

cile et, tout de suite après, les contraintes familiales et l'adéquation entre la vie professionnelle et la vie privée. Les employeurs notent plus fortement ce dernier aspect. La vie personnelle prend le pas sur la vie professionnelle. Avant, la priorité était de gagner sa vie. Maintenant, il faut gagner sa

vie, certes, mais profiter aussi de sa vie. C'est une tendance qui ressort largement de cette enquête.

**« La vie personnelle prend le pas sur la vie professionnelle »**

**Parmi les points divergents, quel est le principal ?**

Les salariés estiment qu'ils ont trouvé un emploi grâce à leur formation initiale, alors que les employeurs considèrent que celle-ci ne répond pas à la réalité des métiers d'aujourd'hui. Toujours sur ce thème de la formation, les employeurs disent qu'ils proposent des formations non-obligatoires à leurs salariés, alors que ceux-ci n'ont pas la même perception, ils disent qu'ils ont des difficultés pour en avoir. C'est un point sur lequel il nous faudra travailler. Autre point de divergence : les employeurs estiment qu'ils ont tout dit lors de l'entretien d'embauche, a contrario, les salariés disent qu'ils n'ont pas eu toutes les infos.

**Cette restitution est-elle publique ?**

Elle est ouverte aux salariés et aux employeurs. Elle se tiendra ce jeudi 24 novembre, à partir de 18 h 15, au lycée Curie-Corot de Saint-Lô.

Propos recueillis par Gilles PATRY